

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales sont applicables aux prestations proposées par l'école ISMAC FLE et souscrites par le client (l'Elève) directement auprès de l'ISMAC FLE ou auprès d'un intermédiaire (partenaire officiel de l'ISMAC). En signant le formulaire d'inscription de l'ISMAC FLE, l'Elève accepte sans réserve les présentes Conditions Générales, le Contrat Pédagogique ainsi que le Règlement Intérieur de l'établissement.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à l'ISMAC FLE, l'étudiant doit être âgé de 18 ans et être en situation régulière sur le territoire français. L'ISMAC FLE ne peut être tenu pour responsable des difficultés d'obtention de visa long séjour ou de titre de séjour sur présentation d'un certificat de pré-inscription ou d'inscription dans un de ses cours. Il revient au client de se conformer aux obligations que lui confère le statut sous lequel il réside en France. Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont à la charge du client.

### DENOMINATION DES FRAIS

Les frais de scolarités : le montant des frais varie suivant la durée, la formule (cours français général, professionnel ou de spécialité) et le type de cours choisi (cours particuliers, cours collectifs, cours en entreprise, ateliers etc.).

### REPORT & ANNULATION

Après le début des cours

En cas d'annulation, les frais d'inscriptions annuels et les frais de dossier éventuels ne sont pas remboursables.

Avant le début des cours :

Les frais de scolarité seront remboursés sur présentation d'un justificatif de refus de VISA émanant de l'ambassade, du consulat ou de la préfecture, 150€ seront retenus en frais de dossier, 200€ si ces frais incluent des frais d'envoi. En l'absence de ce justificatif, l'étudiant dispose d'un délai de 14 jours après la réception du paiement par lettre recommandée avec accusé de réception pour se rétracter et réclamer le remboursement des sommes versées. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvré suivant. L'inscription ne peut être annulée après l'obtention d'une attestation d'inscription officielle ou d'un visa/carte de séjour.

Après le début des cours :

Une fois les cours commencés, les étudiants ont la possibilité de demander 1 congé (dans la limite de 12 jours ouvrables par semestre d'inscription). Dans ce cas, l'étudiant devra remplir le formulaire de demande de congé et le remettre au secrétariat AVANT le début de ses congés, et la date de fin d'inscription sera reportée du nombre de jours de congé posés. En dehors de ce cadre général, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit.

Toutefois, en cas de refus de prolongation du titre de séjour, les frais de scolarités restant pourront être remboursés sur présentation de l'original du refus et de la facture du voyage de retour. Les périodes de vacances légales (jours fériés) ne donnent lieu ni à des réductions, ni à des remboursements, ni à des reports.

Aucune attestation d'assiduité ne sera remise si la présence aux cours ne correspond pas aux 70% requis de présence minimum sur la totalité de la durée d'inscription.

### CHANGEMENT DE FORMULE OU DE NIVEAU

L'ISMAC s'engage à fournir sur la durée de l'inscription de l'étudiant, les cours correspondant à son niveau. Toutefois l'ISMAC ne peut garantir qu'à chaque changement de niveau, les cours continueront à se dérouler au même lieu ou au même horaire et un changement de rythme et d'horaire peut donc être proposé.

Le client a aussi la possibilité de changer de formule à son initiative, dans ce cas, des ajustements tarifaires pourront être faits, mais en aucun cas elles ne pourront donner lieu à un remboursement.

### DROIT A L'IMAGE

L'ISMAC se réserve le droit de faire et utiliser des photos ou vidéos des étudiants à des fins promotionnelles (brochures, parutions sur le site, catalogue ...) à moins que l'étudiant ne s'oppose. Cette opposition doit alors être signalée lors de l'inscription.

### RECOURS

En cas de litige ou de demande exceptionnelle, un recours peut être demandé en adressant un courrier explicatif au « service réclamations de l'ISMAC » 18 rue de la Glacière 75013 Paris. Toute demande devra être adressée par courrier recommandé au plus tard dans les 15 jours suivant la fin des cours ou l'évènement à l'origine de la demande.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et m'engage à les respecter:

Le.....,

Signature